

COMMUNIQUÉ no. 2020-07-10 : prolongation d'état d'urgence sanitaire

AUJOURD'HUI, 10 JUILLET 2020


Chers membres de la Chambre des huissiers de justice du Québec,

Déclaration d'état d'urgence sanitaire prolongée jusqu'au 15 juillet prochain

Par le décret 717-2020 adopté le 8 juillet 2020, la déclaration d'état d'urgence sanitaire a été prolongée jusqu'au 15 juillet prochain. Conformément à l'arrêté conjoint n° 2020-4251 signé le 15 mars 2020 par la juge en chef du Québec et la ministre de la Justice, les délais de procédure civile sont suspendus durant toute la durée de la période d'urgence sanitaire.

En ce qui concerne les délais en matière pénale, prière de consulter l'arrêté 2020-009 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 23 mars 2020.

Pour consulter le décret 717-2020, cliquer sur le lien suivant: [Décret 717-2020](#)  (28 Ko)

Pour consulter l'arrêté 2020-009, cliquer sur le lien suivant: [Arrêté 2020-009](#)  (113 Ko)

En ce qui concerne les délais en matière criminelle, prière de consulter la rubrique pertinente sur le site de la Cour, à l'adresse <https://courdappelduquebec.ca/pandemie-covid-19-etat-de-la-situation/>

Coordonnées des greffes

Greffe de Québec: Télécopieur: 418-646-6961 ou courdappelqc@judex.qc.ca

Greffe de Montréal: Télécopieur: 514-864-7270 ou courdappelmtl@judex.qc.ca

Meilleures salutations,

Le président,



François Taillefer, h.j., Adm. A.
Arbitre et médiateur, civil et commercial